

COMITE DE QUARTIER VIEUX MONTROUGE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE #2

Mardi 28 septembre 2021 De 18h30 à 21h35 Hôtel de Ville, salle du Conseil

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

Mme Anita PEREZ, M. Malek BENKHELFALLAH, M. Yann RAISON du CLEUZIOU, Mme Dalila SAAD, M. Michel CAUCHARD, M. Dominique MARCOVICI, M. Ossama BENYELLES, M. Pierre CHARLENT, M. Benjamin DESWARTE, Mme Nadia CLEITMAN, M. Bernard ESCARAVAGE, Mme Annick DANO-PECORARO, Mme Carole THOMAS, M. Frédéric MENGUY, Mme Gwendoline SEBILLE et Mme Adeline TANON-DAGOU, membres du Collège des habitants.

Mme Marie COLAVITA, Présidente du Comité de guartier.

M. Matthieu DEVRIENDT, Vice-président du Comité de quartier.

M. Paul-André MOULY, Maire-adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public.

Le cabinet d'étude INGÉROP.

M. Damien OBERLÉ, Directeur de la Valorisation urbaine.

M. Damien DESPRÉS, représentant des Commerçants du quartier.

M. Antoine IMBAULT, représentant des Entrepreneurs du quartier.

Mme Camille GENCO, Mme Virginie CANDUSSO et M. Williams TESTE, pôle Démocratie participative.

EXCUSES

Mme Laeticia RAYMAND, Mme Thuy-An NGUYEN et Mme Priscilla PEDOUX, membre du Collège des habitants.

ABSENTS

Mme Ophélie ROUX, M. Julien MARTINEAU-FABRE, Mme Shan LU, Mme Yamina NEDJADI, M. Christian TOURNEUR et Mme Michèle FARGUES, membres du Collège des habitants.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Atelier de travail sur le « Plan de mobilité ».
- II. Questions et remarques diverses.
- III. Compte-rendu des commissions, du jury du Grand Oral et du focus groupe Sport.
- IV. Programmation de la prochaine réunion publique de quartier et désignation de porte-parole du Comité de quartier.

PREAMBULE

Avant de commencer la réunion, Mme Marie COLAVITA demande aux membres du Comité de quartier si une personne est volontaire pour être secrétaire de séance et rédiger le compte-rendu synthétique de la réunion. Aucune personne n'étant volontaire, le Pôle Démocratie participative se chargera de la rédaction du présent compte rendu.

ATELIER DE TRAVAIL SUR LE « PLAN DE MOBILITE »

Madame COLAVITA présente et invite Monsieur Paul-André MOULY, Maire adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public à nous présenter le plan mobilité de la Ville de Montrouge.

Monsieur MOULY présente à son tour Monsieur Damien OBERLÉ, Directeur de la Valorisation urbaine qui l'accompagne, ainsi que le Cabinet INGÉROP, qui est en charge du plan mobilité.

Monsieur MOULY explique que la majorité municipale a souhaité présenter le Plan de Mobilité en amont aux membres des Comités de quartier pour échanger avec eux et obtenir leur avis sur les différentes propositions. Les remarques des Comités de quartier seront prises en compte et permettront la continuité du travail déjà effectué par le Cabinet INGÉROP. : des études de comptage et la consultation d'un certain nombre de partenaires comme la Ville de Paris, le Conseil Départemental, les associations comme MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette) pour la partie vélo et DEFIACCESS (association pour les non-voyants) pour la partie accès aux PMR. Tous ces partenaires ont fait remonter leur cahier des charges. La RATP a également été consultée : les contraintes liées à la largeur des bus et donc des voies sur lesquelles ils circulent sont à prendre en compte. L'objectif de ce Plan de Mobilité est de regagner de l'espace public pour végétaliser la ville, offrir des voies sécurisées aux modes actifs et apaiser Montrouge. M. MOULY invite les membres du Comité de quartier à écouter le travail du Cabinet INGÉROP et à participer au jeu des questions/réponses proposé sur les différents thèmes.

Présentation du plan mobilité par le Cabinet INGÉROP :

Voir le fichier joint en annexe.

11.

Le Cabinet INGÉROP et Monsieur MOULY indiquent aux membres du Comité de quartier que s'ils ont de nouvelles questions, ils peuvent les formuler via l'adresse mail : comitedequartier@ville-montrouge.fr. Le Cabinet INGÉROP précise également que lorsque le plan mobilité sera terminé, une réunion publique aura lieu pour le présenter.

Madame COLAVITA et Monsieur DEVRIENDT remercient le Cabinet INGÉROP, Monsieur MOULY et Monsieur OBERLÉ de leur participation et proposent aux membres du Comité de quartier de continuer l'ordre du jour.

QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES

Péri-Ginoux:

Question: Nous aimerions savoir si ce projet est complètement bouclé ou si nous avons encore une marge d'intervention. Le projet final dont l'exécution doit démarrer en janvier 2022 n'a pas encore été présenté de façon détaillée aux Montrougiens et Montrougiennes à la suite des ateliers de concertation (sera présenté en décembre lors de la réunion publique de quartier). Nous souhaitons être informés de l'avancée de ce projet et consultés sur les choix des entreprises et des espèces pour les trois jardins compris dans le périmètre, ainsi que la végétalisation de la place Théophile Gautier. Nous souhaitons également être informés de l'intégration dans le projet du petit jardin enclavé dans les immeubles à hauteur du 10 rue Gabriel Péri.

<u>Réponse</u>: Damien OBERLE, présent sur ce temps d'échange informe que les travaux sur le projet a pris du retard et que sa mise en œuvre est prévue pour le 2ème trimestre 2022. Suite à la consultation faite auprès des habitants, les divers échanges et études faites avec la RATP et autres partenaires du projet, il a fallu faire quelques réajustements et évolutions qui ont retardé le début des travaux. Madame COLAVITA confirme que la Commission Embellissement et Végétalisation sera informée et consultée sur le choix des essences et végétaux. Elle propose également qu'une rencontre avec Monsieur OBERLÉ et Madame DUVAL, Responsable des Espaces verts, soit organisée avec cette commission.

<u>Question</u>: Existe-t-il des recours permettant d'éviter le tabagisme extérieur de cannabis ? <u>Réponse</u>: La Police nationale est compétente sur ce sujet et doit être sollicitée. Plusieurs actions sont menées à ce sujet, notamment des échanges avec les directeurs des collèges et lycée pour faire de la prévention.

<u>Question</u>: La possibilité d'une journée annuelle de déplacements doux (vélo/piéton/trottinette) dans la ville ?

<u>Réponse</u>: cette proposition a bien été transmise et notée. Elle peut aussi faire l'objet d'une réflexion et de proposition plus élaborée grâce à la commission Animation de ce comité de quartier. A faire remonter dans le cadre des déplacements.

Chaque année, au mois de juin, Montrouge organise la journée du Vélo dans les rues de la ville avec un petit focus sur les mobilités, au parc Renaudel, qui a toujours rencontré un vif succès. Ce peut être également un projet porté par le Comité du Vieux Montrouge lors d'une journée dédiée, comme il avait été fait précédemment concernant la propreté.

<u>Question</u>: animer le festival de danse avec un ou des bals dits "populaires" dont les courants artistiques seraient bien définis (tango, salsa, zouk, flamenco, etc...) ?

<u>Réponse</u>: Mêmes éléments de réponse que la question précédente. Il est important de promouvoir des actions qui concernent le quartier Vieux Montrouge et de faire une réunion avec les personnes des services de la ville susceptibles de faire évoluer ces projets.

Une réunion de la commission culture avec Madame COLAVITA et Monsieur DEVRIENDT. Puis une réunion peut-être avec Madame AUBRY, Maire-adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine. L'idée est de recentrer les activités culturelles auprès du quartier

Question : l'avancée des projets de ressourcerie ?

<u>Réponse</u> : ce projet est corrélé à l'avancée du projet « l'atelier des jardiniers » qui ouvrira en fin d'année dans le quartier Jean Jaurès, rue Paul BERT.

Question : l'avancée sur le projet de skate parc ?

<u>Réponse</u>: une consultation sur la pratique physique et sportive à Montrouge est actuellement en cours. Les résultats de cette consultation permettront de mieux définir le projet de skate parc (les besoins réels / la pertinence du projet / les opportunités / le lieu / son envergure / etc.)

Question: Je souhaiterais mettre à l'ordre de jour lors de la prochaine réunion la situation de quasi abandon des bornes vélib situées à Montrouge. En effet, en tant qu'usagère Vélib, je me trouve souvent confrontée à une absence de vélos ou à la présence de vélos cassés ou défectueux qui stagnent très longtemps sur les bornes. Je me demandais s'il serait possible, au nom de la commune de Montrouge, de faire un signalement ou une réclamation à la société Vélib

<u>Réponse</u>: de nombreux signalements sont effectués très régulièrement. Les bornes vélibs ne sont pas abandonnées bien au contraire: elles sont très exploitées. La Ville de Montrouge est la 2^{ème} ville d'Île-de-France à compter le plus d'abonnements. C'est la raison pour laquelle, les bornes peuvent être vides en journée, victimes de leur succès. Des problèmes d'organisation et de gestion de la part du prestataire ont été signalés également.

<u>Question</u>: Pourriez-vous nous informer des mesures prises, afin de réguler le stationnement frauduleux sur les places PMR ?

<u>Réponse</u>: une opération coup de poing va être menée avec la Police municipale pour vérifier, notamment, l'authenticité des cartes Invalidité. Un article sur ce sujet sera traité dans le prochain Montrouge Mag. Une réflexion est également en cours sur l'uniformisation des cartes de stationnement pour les PMR au niveau du Département et du Territoire VSGP.

Question: Est-il toujours question d'améliorer la sonorité de l'Eglise Saint-Jacques?

Réponse : Oui une étude d'acoustique est en cours.

III. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS, DU JURY DU GRAND ORAL ET DU FOCUS GROUPE SPORT.

Madame COLAVITA rappelle les noms des 2 commissions du Comité de quartier Vieux Montrouge et propose aux membres de ces commissions d'exposer leur travail s'ils ont eu le temps de se réunir.

- Commission Culture et Evénementiel :

Des propositions pour faire des événements dans le quartier et sur la ville ont été proposées comme des concerts, des spectacles, des bals populaires etc...

Des rendez-vous de travail avec des élus et des responsables du service culturel et événementiel vont être organisés pour voir comment mettre en place ces événements.

Commission Embellissement et Végétalisation :

Le Pôle Démocratie Participative informe la commission que l'ensemble de leurs contributions ont été intégrées à la consultation sur le square Schuman pour qu'elles soient prises en compte.

Par ailleurs, la commission souhaitait que cette consultation soit prolongée pour avoir un maximum de retours car elle trouve que lors de la consultation de la « Rue Jardin », le nombre de réponses a été plutôt faible.

Le Pôle Démocratie Participative explique que concernant la « Rue Jardin » (rue Sadi Carnot), seuls les riverains de la rue ont été consultés, contrairement au square Schuman qui est une consultation ouverte à tous. Pour la « Rue Jardin », le taux de participation a été de 10% ce qui est très satisfaisant pour mener une consultation.

La Commission souligne l'attachement important des habitants du quartier au charme spécifique du square Schuman en raison de sa biodiversité et de sa composition. Ce square a besoin d'un entretien plus soigné, mais pas d'une transformation radicale. Le Conseil Départemental octroi 2.4 millions d'euros pour l'agrandissement de ce jardin, mais cette somme ne doit pas servir à une transformation inutile. Ce square propose un contrepoint très intéressant aux espaces verts autour de la Mairie où est privilégié le sentiment d'espace et l'ouverture des perspectives en faveur de l'espace public.

Le square Schuman procure aux promeneurs un sentiment de nature pour 3 raisons :

- La densité et la luxuriance de la végétation aux abords du cheminement ;
- La variété et la qualité des essences présentes ;
- La quiétude permise par l'isolement de la circulation urbaine.

Pour ces 3 raisons, le square Schuman avec son style constitue une réserve botanique précieuse pour les oiseaux et insectes tout comme pour les promeneurs et amateurs de plantes et roses. Ce jardin est unique à Montrouge et les habitants y sont attachés et souhaiteraient que ce jardin conserve la végétation existante et son esprit actuel qui pourrait être mieux valorisé.

De plus, les habitants ne souhaitent pas que l'église Saint-Jacques soit dépouillée de la végétation qui l'entoure aujourd'hui.

Pour contribuer de manière fructive à la consultation, nous recommandons de remplacer le revêtement actuel en goudron qui est peu qualitatif par un matériau plus noble ce qui permettrait de faire une continuité avec l'aménagement qui a été fait autour de la Mairie et des Allées Jean Jaurès. Des toilettes publiques devraient être créées, cela éviterait que le square serve de toilette publique de manière sauvage. La qualité des jeux d'enfants pourrait être rehaussée dans l'esprit de ceux qui ont été fait au square des Etats Unis. Il pourrait être intéressant de remettre en service l'ancienne rivière artificielle ou de créer une mare aux fonctions esthétique et environnementale.

Des jardiniers citoyens bénévoles du quartier pourraient participer à l'entretien du jardin. Cela permettrait de pallier les réductions budgétaires concernant l'entretien des végétaux, de conserver la diversité de la flore de ce parc qui demande beaucoup d'entretien et contribuerait aussi à un esprit de quartier. Des ruches pourraient être installées, la variété des fleurs y est favorable.

L'extension du square doit se faire dans l'esprit de celui qui existe : accroître la luxuriance, créer de nouveaux massifs de fleurs, planter des arbres et les bâtiments acquis pourraient servir pour des activités associative ou municipale, d'éveil artistique ou environnemental.

Enfin, nous souhaiterions rencontrer un Elu et des responsables de ce projet pour échanger sur tous ces points.

Madame COLAVITA informe la Commission que tous les points qu'ils ont identifiés ont aussi été soulevés lors d'un COPIL qui a eu lieu une semaine plus tôt et que le projet s'oriente dans ce sens. Une partie non détruite du bâtiment acheté par la Ville rue Sadi Carnot pourrait être transformé en restaurant, ouvert sur le parc avec des aménagements comme une verrière, une terrasse etc...

Concernant la proposition de jardiniers citoyens bénévoles, Madame COLAVITA approuve l'idée de jardiniers citoyens et propose même de l'étendre sur le nouvel espace Ginoux-Gautier lorsque le projet sera réalisé.

Pour information, une partie de l'entretien des végétaux des Allées Jean Jaurès a été délégué à une entreprise privée, car la capacité végétale nécessite un travail important et quotidien.

Madame COLAVITA informe également de la présence d'une roseraie ouverte au public située à côté de la médiathèque au niveau de la résidence Sénior qui est magnifique et

que peu de personnes connaissent. Cette roseraie va être remise en valeur avec du nouveau mobilier urbain.

Retour sur le jury du grand oral des Budgets Participatifs du quartier Ferry Buffalo :

5 projets ont été présentés pour le grand oral concernant le quartier Vieux Montrouge :

- Bricothèque
- o Accessibilisation de la voirie pour les non et mal voyants
- Parc à chiens
- Végétaliser les façades de l'église Saint Jacques
- o Fresque Arc-en-ciel

4 projets ont été retenus pour la phase de vote :

- Bricothèque
- o Accessibilisation de la voirie pour les non et mal voyants
- Parc à chiens
- Végétaliser les façades de l'église Saint Jacques

Retour sur le focus groupe sport :

Aucun membre de ce Comité a participé à ce focus Sport, Madame Camille GENCO du Pôle Démocratie Participative prend la parole pour faire un retour sur ces ateliers.

Deux membres de ce Comité ont participé à ce focus Sport, mais comme ils ne sont pas présents ce soir, Madame Camille GENCO, Responsable du Pôle Démocratie Participative, prend la parole pour faire un retour sur ces ateliers.

Un Cabinet d'expertise du nom de SportValue a proposé de faire des groupes de travail pour analyser les atouts et les besoins dans chaque quartier de la Ville en matière d'offre sportive. Les différents quartiers ont pu expliquer leurs impressions et leurs ressentis en matière de sport.

Globalement, les participants ont témoigné d'un manque d'information sur l'offre sportive : ils ne savent pas ce qui est proposé sur leur ville. Par ailleurs, la flexibilité des offres et des horaires de cours est apparue comme essentielle.

Au vu des nombreuses demandes concernant ce focus, le Pôle Démocratie Participative informe le Comité de quartier qu'une autre date est proposée pour ceux qui souhaiteraient participer à ce focus le 30 septembre 2021.

IV. PROGRAMMATION DE LA PROCHAINE REUNION PUBLIQUE DE QUARTIER ET DESIGNATION DE PORTE-PAROLE DU COMITE DE QUARTIER

La programmation de la prochaine réunion du Comité de quartier Vieux Montrouge est prévue pour le mois de janvier 2022, et sera surement sous la forme d'une plénière composée des membres des 6 Comités de quartier.

La réunion Publique du quartier Vieux Montrouge aura lieu le 8 décembre 2021 à 19h, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. A cette occasion, il est demandé aux membres du Comité de quartier de désigner un porte-parole pour une intervention lors de la réunion publique afin de présenter le Comité de quartier Vieux Montrouge. Monsieur Yann RAISON de CLEUZIOU accepte d'être le porte-parole.

CONCLUSION

Madame COLAVITA et Monsieur DEVRIENDT remercie les participants pour leur présence et la qualité des débats et met fin à la réunion à 21h35.



COMPTE RENDU REUNION

AMO pour le plan de mobilité de la ville de Montrouge OBJET :

Comité de quartiers - Vieux Montrouge

DATE: 28/09/2021 - 18h30

Date: 28/09/2021 Auteur: Dalila ZEGAGH Nbre de pages: 7

Référence du document : PM Montrouge - CR Comité de quartier - Vieux Montrouge Indice : V0

PARTICIPANTS:	
Nom	Entité ou Société
Paul-André MOULY	Ville de Montrouge – Adjoint au Maire aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public
Camille GENCO	Ville de Montrouge – Responsable du service Démocratie Participative
Damien OBERLÉ	Ville de Montrouge – Directeur de la Valorisation des Espaces publics et des Mobilités
Marie COLAVITA	Ville de Montrouge – Présidente du Comité de quartier Vieux Montrouge
Matthieu DEVRIENDT	Ville de Montrouge – Adjoint au Président du Comité de quartier Vieux Montrouge
Dalila ZEGAGH	Ingérop – Chef de projet
Nicolas PORTZER	Ingérop – Chargé d'études
Membres du Comité de quartier Plein Sud	

DIFFUSION:

Participants + excusés

ANNEXE:

Support de présentation



Présentation de la démarche :

Les objectifs du Plan de Mobilité et le contenu de l'étude en cours sont présentés (cf. présentation ppt).

Thème 1 - circulation

Une **synthèse des enjeux de circulation** ainsi que les choix actés à l'échelle de la ville et les sujets ouverts pour le quartier Plein Sud sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- La mise à sens unique de l'avenue de la République dans le sens Sud vers Nord est accueillie de manière partagée par les participants les points suivants sont discutés :
 - Certains participants auraient souhaité être concertés sur cette action, avant que celle-ci soit actée par la ville;
 - L'avenue de la République était historiquement un axe à sens unique qui est passé à double sens dans le but de redynamiser le centre-ville. En retour d'expérience, cette mesure ne permet pas de redynamiser le centre-ville. Il est donc proposé de libérer de la place actuellement occupée par la voiture, pour d'autres usages, tels que des aménagements cyclables sécurisés;
 - La mise en sens unique se traduira par le maintien d'une unique voie de circulation vers le Nord
 - La suppression d'un sens de circulation voiture pourrait permettre de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle et d'élargir les trottoirs pour les piétons.
 - L'estimation du **report de trafic sur l'avenue Henri Ginoux reste limité** à l'échelle de la journée sur cet axe qui supporte un trafic de l'ordre de plusieurs centaines de **véhicules par heure**, en période de pointe.
- Les propositions de mise en sens unique suivants sont discutées :
 - Globalement, le plan de circulation actuel, avec un nombre limité de sens unique est apprécié par une partie des participants.
 - La ville répond que celui-ci doit évoluer pour prendre en compte les nouveaux usages tels que le développement de Waze, de la taille croissante des véhicules et des besoins d'aménagements pour les modes actifs.
 - Rue Rabelais et rue Quinet Sud : accord des participants pour éviter un délestage de République et limiter les flux de véhicules sur cet axe où il y a beaucoup d'enfants en lien avec l'école Rabelais ;
 - o Rue Delerue : la mise en sens unique proposée convient aux participants car l'axe est étroit ;
 - Quinet Nord : les avis sont partagés :
 - Certains trouvent la proposition de mise en sens unique vers le Nord opportune vue l'étroitesse de la voirie et les conflits récurrents entre automobilistes qui éprouvent des difficultés à se croiser;
 - D'autres proposent de laisser cette partie Nord de la rue en double-sens mais en l'interdisant aux poids-lourds;
 - Rues Sadi Carnot et Louis Rolland : le fonctionnement proposé permettra une mise en cohérence avec le sens de circulation mis en place les jours de marché.
- La pertinence du maintien des doubles sens est également discutée. Globalement, cette configuration des voies permet de réduire les vitesses de circulation des véhicules. Cependant, comptetenu de l'évolution de la taille des voitures, les flux ne peuvent pas se croiser.
- De manière générale, l'objectif des différentes mises à sens unique proposées est de libérer de l'espace public pour d'autres usages que ceux de la voiture particulière. Chaque axe fera l'objet d'une réflexion spécifique, menée par la ville, auxquelles seront associés les quartiers concernés/ les riverains;



- Concernant la largeur des voies de circulation, il est important de clarifier les usages pour éviter tout détournement par les usagers, tels que le stationnement en double-file ou le dépassement entre véhicules.
 - La ville précise que le cadre règlementaire s'impose avec l'obligation de respecter une largeur de 4m/4,20 m minimum pour garantir les accès pompiers.
- Les représentants du comité de quartier ne sont globalement pas favorables à la piétonnisation de la rue de la Solidarité. Il est notamment important d'attendre la requalification de RD920 qui prévoit la création d'un nouveau carrefour avec la rue d'Estienne d'Orves avant de modifier cette rue, pour éviter de bloquer les usages.
 - o La ville précise que ce choix n'est pas acté, mais bien soumis pour avis.
- Concernant le projet de réaménagement de l'avenue Henri Ginoux s'inscrivant dans le cadre du projet Péri-Ginoux-Gautier, une étude spécifique est en cours :
 - Un passage à une unique voie de circulation avait été initialement envisagé;
 - En concertation avec le Département et la RATP, il est désormais envisagé de disposer de deux voies de circulation à l'approche de la rue Gabriel Péri (RD50) afin d'éviter des remontées de file importantes jusqu'au boulevard Romain Rolland;
 - Le passage à une voie de circulation sur la partie Nord, en parallèle d'autres aménagements, doit permettre de limiter les flux de transit sur cet axe.
- La ville prévoit de réaliser une étude spécifique sur le stationnement (automobile et cycle) en 2022.
 Le sujet du stationnement vélo dans l'espace privé pourra être interrogé.
 - La ville a bien noté qu'une grande partie de l'offre de stationnement voiture en souterrain est disponible (estimé autour de 40% à l'échelle de la ville)
 - Il y a autant de places vides dans les parkings souterrains que la globalité des places sur l'espace public en surface.
 - L'étude devra prendre en compte les contraintes d'exploitation de ces parkings dont les DSP sont en cours jusqu'en 2025. Des nouvelles solutions d'exploitations pourraient être mises en œuvre, à cette échéance.
- Concernant le transport de marchandises et les livraisons :
 - Il est souligné que des camions avec un tonnage important circulent dans la ville et génèrent des conflits d'usages
- Le plan de mobilité prend autant que possible en compte les différents projets prévus dans la ville et les territoires limitrophes, sans pouvoir toutefois prédire les évolutions des comportements et des flux.
 - La mise en service des stations de Métro « Barbara » et « Lucie Aubrac » devraient effectivement réduire les flux de transit dans la ville et la mise en service de la ligne 15 du Grand Paris devraient également contribuer à la réduction de ces flux, sans qu'une estimation précise ne soit possible à ce stade.
 - La ville de Montrouge aurait effectivement pu attendre la mise en service des différents projets structurants pour réaliser son plan de mobilité, mais elle a souhaité se doter à court terme d'un outil pour orienter sa politique de mobilité en réalisant des mesures de court terme pour améliorer le cadre de vie. Ce plan de mobilité sera évolutif, des mesures complémentaires pourront être mises en œuvre plus tard. Le plan d'action sera phasé, l'ensemble des mesures ne pourra pas être réalisé dans la même temporalité.



Thème 2 - aménagements cyclables

Une synthèse des enjeux relatifs aux aménagements cyclables ainsi que les choix actés à l'échelle de la ville et les sujets ouverts pour le quartier Plein Sud sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- La ville dispose de plusieurs aménagements cyclables non reliés entre eux et ne permettant pas de réaliser des trajets sécurisés dans la ville :
 - Ces aménagements cyclables ont vocation à être développés. Tout l'enjeu du volet « vélo » du plan de mobilité est de permettre de créer des continuités, pour faciliter la circulation sécurisée des vélos dans la ville.
 - La ville travaille actuellement avec la ville de Paris pour que soit réalisé un aménagement cyclable sur l'axe Romain Rolland, au moins jusque-là RD920;
 - Des échanges sont en cours avec le Département des Hauts-de-Seine (CD92) sur le devenir de la coronapiste aménagée avenue Pierre Brossolette (RD906) et les futurs aménagements cyclables;
 - Les RD920 et RD62 font l'objet de projets de requalification portés par le CD92 et incluant des aménagements cyclables;
 - La rue Gabriel Péri (RD50) est également en cours de réflexions, mais les aménagements cyclables sécurisés sont plus difficiles à réaliser, même en supprimant du stationnement, du fait du gabarit limité de l'axe à certains endroits.
 - Les axes Camille Pelletan, Périer et Carves pourraient également accueillir des aménagements cyclables sécurisés si ces voies passent à sens unique, afin de disposer d'aménagements cyclables orientés Est-Ouest. A l'inverse, l'axe Verdier/ Gambetta, qui resterait à double sens pour les voitures, n'aura pas vocation à accueillir d'aménagements cyclables, l'axe étant déjà très circulé.
- Certains aménagements cyclables existants ne sont pas adaptés aux besoins des usages et génèrent des conflits d'usage, notamment :
 - Avenue Jean Jaurès : manque de visibilité de l'aménagement et cohabitation complexe avec les piétons ;
 - L'aménagement situé le long de l'hôtel de ville n'est pas visible et génère de nombreux conflits d'usages;
 - L'aménagement cyclables situé sur l'avenue Henri Ginoux, dont l'intérêt/ la pertinence sont questionnés :
 - L'aménagement cyclable est positionné dans le même sens que la circulation générale. Or, de nombreux cyclistes l'empruntent en sens inverse, ce qui provoque des situations dangereuses.
 - La ville précise que dans les prochains aménagements (notamment pour le projet Péri-Ginoux-Gautier), les espaces dédié à chaque mode seront bien séparés, avec un dénivelé de 15 cm pour distinguer la chaussée automobile des aménagements cyclables et des espaces pour les circulations piétonnes. De manière générale, pour éviter de réaliser des aménagements inadaptés, la ville prévoit de les réaliser en concertation avec les comités de quartiers pour qu'ils correspondent bien aux besoins des riverains.
- Pour que la cohabitation des différents usages soit possible et pour éviter les conflits d'usage, les
 cyclistes tout comme les automobilistes doivent respecter le code de la route. Des feux dédiés aux
 vélos pourraient être installés;
- L'un des principaux freins à l'usage du vélo souligné par l'association MBD est le manque de place de stationnement vélo dans les espaces publics et privés, au sein des différentes résidences de la ville, et le manque d'itinéraires cyclables sécurisés



- La ville répond qu'elle ne peut pas imposer dans des espaces privés déjà aménagés la création d'espace de stationnement vélo. Cependant, elle prévoit l'aménagement de consignes vélos sécurisées sur l'espace public.
- Le développement des arceaux sur l'espace public va se poursuivre à Montrouge avec notamment une installation en amont des passages piétons en remplacement du stationnement automobile.
- Les zones 30 ne sont pas suffisantes pour permettre la circulation des cyclistes de manière sécurisée. Les zones 30 doivent systématiquement être complétées de marquage au sol et de panneaux pour rappeler aux automobilistes la présence de cyclistes sur ces axes.
- Il est nécessaire de prévoir l'aménagement de SAS vélo aux carrefours à feux pour faciliter la circulation des cyclistes, mais ces aménagements sont rarement respectés par les automobilistes et conducteurs de deux-roues motorisés à Montrouge.
- Il convient de prendre en compte le fait que les besoins d'aménagements cyclables varient en fonction des différentes catégories d'usagers cyclistes. Les besoins des « vélotafeurs » / usagers de transit et des usagers occasionnels / locaux sont différents.
 - La ville répond que cette spécificité a bien été prise en compte dans le schéma cyclable proposé à l'échelle de la ville, avec un réseau hiérarchisé, des aménagements structurants sur les grands axes et des aménagements plus légers sur les axes secondaires pour permettre de rejoindre les grands axes.
- Les participants ne sont pas favorables au déploiement des « cédez le passage cycliste au feu », qui peuvent semer la confusion aux intersections.

Thème 3 - valorisation des espaces publics / attentes du plan de Mobilité

Une **synthèse des enjeux relatifs à la valorisation des espaces publics** et aux autres sujets à travailler dans le cadre du Plan de Mobilité sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- Globalement, les membres du comité de quartier souhaitent que la **place du piéton soit privilégiée** dans les choix du plan de mobilité.
- Les membres du comité de quartier sont en partie favorables à l'abaissement de la vitesse de circulation à 30 km/h à l'échelle de la ville.
 - Cette vitesse réduite correspond déjà aux usages en périodes de pointe, compte-tenu de la congestion, il est difficile de circuler plus vite. Le choix de réduction de la vitesse sur les axes secondaires semble évident, tandis que sur les grands axes, le sujet reste ouvert. Dans tous les cas, la vitesse de la rue Gabriel Péri (RD50), sous maîtrise d'ouvrage du CD92, ne devrait pas être réduite à 30km/h. La ville remontera toutefois ce souhait au Département.
 - Le sens de la piste cyclable positionnée sur l'avenue Henri Ginoux, dont la circulation des cyclistes correspond au même sens que les voitures, pourrait être inversée. Dans le cas d'un abaissement de la vitesse à 30 km/h, les vélos pourront s'insérer plus facilement dans la circulation générale. Les participants sont favorables au passage à 30 km/h sur l'avenue Henri Ginoux. Cependant, cet axe resterait très dangereux, du fait du manque de place pour permettre aux différents usagers de se croiser. La ville précise que la piste cyclable a été positionnée à gauche en prenant en compte le besoin de la circulation des bus RATP et pour limiter le risque d'emportiérage;
 - Dans le cas d'un passage de la ville à 30km/h, l'ensemble des rues passant à sens unique pourront être empruntées à contre-sens par les cyclistes, sauf si la ville publie un arrêté indiquant le contraire;
- Des dispositifs de réduction de la vitesse sont souhaités, notamment en entrée de ville, pour « casser la vitesse » par rapport à celle pratiquer sur les grandes routes départementales. Pour limiter la vitesse de



circulation dans la ville, **l'installation de radars pédagogique est souhaitée**, pour aider les automobilistes à adapter leur vitesse de circulation.

- Les réflexions proposées constituent un beau projet, mais le « nerf de la guerre » est le stationnement.
 Il est nécessaire de résoudre les enjeux/ besoins de stationnement pour les voitures et les vélos.
 - En effet, les besoins en termes de stationnement ont beaucoup évolué. Ile-de-France Mobilité réfléchit à des mesures pour développer l'offre de stationnement vélo au niveau des gares et stations.
 - La ville mènera cette réflexion dans le cadre de l'étude « stationnement » qui sera prochainement lancée en traitant également le besoin de stationnement vélo sécurisé. L'enjeu est notamment de mettre en relation l'offre et la demande, aussi bien dans les espaces publics que privés. Les parkings souterrains sont vides à 40% de leur capacité et certains parkings d'entreprises disposent également de beaucoup de places vides (mutualisations envisageables).
 - L'offre de stationnement en souterrain est surdimensionnée. 2 parkings de la ville disposent de nombreuses places vacantes : 10 rue Gabriel Péri (environ 60 places) 74 avenue Aristide Briand (environ 140 places).
 - Le parking du Carrefour Market est également vide à 50% de sa capacité.
 - Les parkings souterrains de la ville et le stationnement sur voirie sont gérés par 2 délégations de service publics (DSP) différentes, bien que l'opérateur soit désormais le même pour les 2 DSP.
 - La ville ne peut pas préciser à ce stade, à quelle échéance les places de stationnement vacances situées dans les parkings privés seront disponibles pour les montrougiens (cela dépendra en grande partie des acteurs privés concernés). Après la réalisation de l'étude spécifique, une plateforme pourra être mise en place pour mettre en relation l'offre et la demande, dans les différents quartiers.
 - La ville précise que chaque montrougien dispose d'un parking public à moins de 5 minutes de marche de son domicile.
- Certains participants souhaitent que soit mise en place une verbalisation pour le stationnement des deuxroues motorisées sur les trottoirs.
 - La ville répond que faute de places de stationnement suffisantes pour les scooters, elle ne souhaite pas les verbaliser à ce stade, pour éviter de reproduire les mêmes comportements qu'à Paris où les scooters sont stationnés sur les places de stationnement voitures, entre deux véhicules. Lorsque la ville mettra en place des aménagements adaptés à leurs besoins, la verbalisation pourra être mise en place pour sanctionner les usagers qui ne les respecteront pas.
- Des aménagements paysagers sont souhaités pour développer des espaces verts, peu nombreux dans la ville, en réduisant autant que possible l'artificialisation des terres, en évitant l'installation de jardinières et en privilégiant les plantations de pleine terre.
 - La ville répond que l'objectif de la ville est effectivement de favoriser la réalisation d'aménagements paysagers, mais ce partage de l'espace public n'est pas toujours possible compte-tenues des contraintes liées à la circulation et à l'accès des pompiers (voies d'une largeur de 4m/4m20 minimum, situées à moins de 8 mètres des façades). Les plantations de pleine terre sont contraintes par la présence des différents réseaux dans la ville, mais cela sera étudié.
- La ville indique qu'elle ne souhaite pas mettre en œuvre de système de trottinettes (et de vélos) en freefloating, car générateur de conflits d'usages sur l'espace public.



Poursuite de la démarche

- Une synthèse du document support à cette présentation en réunion de quartier sera transmis aux participants à l'issue de la tenue des comités de quartiers ;
- Une adresse e-mail sera communiquée pour adresser les différentes observations sur le travail présenté.